

PROCES VERBAL SEANCE DU 18 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, CHERON Yves, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : FORGE Laurine

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 9 avril 2021

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mr Yves CHERON

TRAVAUX LOGEMENT DE L'ÉCOLE et SALLE DES ASSOCIATIONS

Intervention de Noël Paris

Logement de l'école : La livraison des fenêtres devrait avoir lieu prochainement, la pose s'effectuera dans la foulée.

Salle des associations : Les travaux de peinture sont actuellement en cours avec l'entreprise Fernandes : travaux pris en charge par l'assurance Allianz. Sylvain Nury, plombier, est également intervenu pour déplacer les radiateurs. Le coût de revient des travaux terminés est estimé à 5 000 € après déduction des subventions et du remboursement de l'assurance.

TRAVAUX RD 917 et PASSAGES PIETONS

Mr Le Maire fait savoir que suite aux travaux de décaissement de la route départementale 917, il a fallu recréer les passages piétons, 4 ont été réalisés par l'entreprise AXIMUM de Condat-Sur-Vienne pour un montant de 1 972.20 € TTC.

Noël Paris précise que 9 camions de goudron raboté par l'entreprise Colas ont été stockés pour le réemploi dans les chemins communaux.

TRAVAUX DE VOIRIE DE L'ÉGLISE

La route passant devant l'église présente des malformations pouvant engendrer des accidents, il serait nécessaire d'envisager des travaux de décaissement et de mise en place d'enrobés chauds. Pour ce faire des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

PETITE MARE de l'ARBORETUM

Mr Le Maire fait savoir, qu'après avoir demandé l'avis à l'ensemble des conseillers sur la nécessité de garder cette petite mare mal entretenue, la majorité des membres s'est prononcée favorablement pour son maintien et sa mise en valeur.

Des conseils ont été demandés à Alain Terrier de l'entreprise LOCADRAG de Soumans, ce dernier préconise de la curer et d'aménager un chemin pour permettre son entretien.

Des devis seront demandés à des entreprises.

ALIENATION BIENS DE SECTION à La Garde

Mr Le Maire informe l'Assemblée que le vote des sectionnaires a eu lieu le samedi 29 mai au matin. Les résultats du vote étant les suivants :

- Bien des section RAHIER : 10 inscrits – 8 votants – 7 OUI – 1 NON
- Bien des section PONTES : 10 inscrits – 8 votants – 6 OUI – 1 NON – 1 nul

Dans les 2 cas les 2/3 de oui sont atteints, les ventes peuvent avoir lieu.

Mr Le Maire porte à la connaissance des membres présents que :

- 1) Madame Paulette Sénéchal, propriétaire d'une résidence secondaire à La Garde, a adressé un courrier à la Sous/Préfecture pour manifester son opposition à la vente du bien de section à la famille Pontés sous prétexte que la conduite d'eau desservant sa maison passe sous ce bien de section ;
- 2) La Sous/Préfecture lui a répondu après avoir interrogé le Maire ;
- 3) Le Syndicat d'Adduction des Eau Potable de Boussac a émis un avis favorable à la vente ;
- 4) Une servitude de passage sera inscrite dans l'acte de vente ; Mr Le Maire précise que les acquéreurs en ont connaissance et acceptent cette servitude.

Délibération n° 2021/18 portant sur la vente des biens de section à Mme Rahier et à Mr et Mme Pontés.

STATION METEO

Mr Le Maire rappelle à l'Assemblée que la station météo qui se trouvait précédemment chez Jacques Meilleroux a été déplacée et posée au lotissement de l'Arboretum ; une délibération avait été prise en octobre 2018 pour autoriser sa pose sur la parcelle B 1701 (arboretum) et permettre ainsi de la garder sur la commune.

Or il s'avère qu'elle a été placée près de la voirie sur le délaissé qui n'est pas cadastré.

Il est donc nécessaire de délibérer de nouveau sur le « nouvel emplacement » pour que la convention entre EDF et la commune de Soumans puisse être signée.

Pour information, EDF versera chaque année à la commune une redevance d'occupation des sols d'un montant de 400 €.

Délibération n° 2021/19 portant sur la signature de la convention du domaine public entre EDF et la commune de Soumans.

ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Mr Le Maire fait part de sa rencontre avec Jérôme Ferry de La Poste, responsable commercial du courrier pour tout le département de la Creuse.

Ce dernier est venu présenter les prestations que peut offrir la Poste pour :

- les écoles

* la Poste a racheté « pro-notes »

* dispose d'une offre pour la vente de tableaux tactiles, tablettes numériques et ordinateurs, assure l'installation et la formation.

- les séniors

* Assistance → maintien des facteurs sur le territoire

* « Veillez sur mes parents » → téléassistance

* Livraison des repas

* Livraison de médicaments → partenariat avec une pharmacie de Boussac

* Vente de tablettes adaptée à la vue

- l'adressage

Numérotation ou renumérotation de l'ensemble des habitations de la commune.

La procédure consiste en :

- l'accord du Conseil Municipal par délibération

- la signature d'un contrat

- un pré-diagnostic réalisé par le SNA (service national de l'adressage)

- le SNA travaille avec la commune, la commune fournit ce qui est déjà en place

- projet sur 1 an

COUT : audit conseil : 1 500 € HT

Projet adressage : 600 € HT

Soit : 2 100 € HT facturation en 2022

Le SNA se charge de faire passer les données au service du cadastre, sur géo-portail et GPS.

Le Conseil Municipal, estimant que la numérotation en place est, dans l'ensemble, correcte, donc ne souhaite pas s'engager dans le projet.

Toutefois, les conseillers se proposent de revoir la numérotation et d'attribuer des numéros dans les villages qui n'en possèdent pas.

Une information sera mise dans le prochain bulletin municipal, demandant aux habitants de mettre en évidence leur numéro afin que les services de secours puissent trouver plus rapidement leur habitation.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- Fleurissement : intervention de Sandrine Tilleul, Eliane Moutat-Faudemer, Françoise Marquès.

Des conseils ont été demandés à la jardinerie Glomot de St Fiel ; la commande de fleurs s'élève à la somme de 622.30 €.

Eliane Moutat-Faudemer demande à chacun de faire un effort pour participer au fleurissement de l'année prochaine par le don de plants, ce qui permettrait de fleurir la commune au moindre coût.

Décision d'abattre les cyprès place de la Mairie et faire établir des devis pour la réalisation d'une peinture murale (trompe l'œil) sur le mur de la supérette. Des renseignements seront pris auprès de la mairie de Budelière et de « Street Art City » à Lurcy-Lévis.

- Panneaux de signalisation : intervention de Françoise Marquès, Eliane Moutat-Faudemer et Jocelyne Pichon

Elles présentent une ébauche du panneau « Bienvenue à Soumans » sur lequel sont mentionnés tous les services et commerces. Après discussion et des précisions apportées, une nouvelle mouture sera présentée lors de la prochaine réunion.

L'Assemblée leur demande également de réfléchir sur un adressage des villages à partir du bourg.

➤ Site Web

Mr Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer un site web de la commune ; il précise que la communauté de Communes Creuse Confluence souhaite créer une page web de présentation pour chaque commune. Les membres de la commission communication vont s'emparer de cette mission et présenteront un projet lors d'une prochaine séance.

ORGANISATION DES ELECTIONS

Mr Le Maire fait savoir que chaque conseiller a été destinataire du tableau pour la tenue du bureau de vote du dimanche 20 juin.

La tenue du bureau de vote du dimanche 27 juin est organisée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Commission écoles

Intervention de Jean-Claude Parniere

Nomination d'une personne titulaire au niveau de la classe de CP, qui habite à Chambon/Voueize, assurant déjà les remplacements d'Angélique Dabiton lorsqu'elle est en décharge administrative.

Sandrine Tilleul fait savoir que le SIAG ne participera pas à la démarche « tarifs sociaux », les familles les plus modestes bénéficient de l'aide du Conseil Départemental.

Compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité).

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que la communauté de communes Creuse Confluence a pris la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM) lors de sa séance du 17 mars dernier.

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dont l'objectif est d'améliorer concrètement les déplacements au quotidien, pour tous les citoyens et les territoires grâce à des solutions de transports plus accessibles, plus adaptés à la diversité des besoins et plus propres.

Maintenant chaque commune doit se prononcer, avant le 30 juin, pour émettre un avis sur cette prise de compétence.

A l'unanimité, les membres présents s'abstiennent concernant cette prise de compétence par la Communauté de Communes Creuse Confluence car aucune discussion n'a eu lieu en amont et des inquiétudes demeurent au niveau du financement.

Délibération n° 2021/20 portant sur la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » par la Creuse Confluence.

Divers

Intervention de Christian Wouters

- Contrôle des passages à niveau :

Réunion du 9 juin avec la SNCF pour le contrôle du passage à niveau au Pras de Pleux → nécessité de changer les panneaux A7 défraîchis, le débroussaillage doit être fait par les riverains.

- SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) :

→ gestion RH du personnel du syndicat : mise en place du compte Epargne Temps

→ travaux d'interconnexion : avant-projet terminé, choix du bureau d'études
→ Contrat territorial : élaboration en cours du bilan du Contrat 2017-2021 : une enquête qualité a été lancée auprès de la population, à ce jour seulement une cinquantaine de réponses ont été retournée.

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) ► Accord de Philippe Malleret afin d'engager des travaux, un artisan a été sollicité ; rencontre avec les responsables de la PMI le 28 juin pour l'aménagement du local.

Accident à Châtres ► Une déclaration a été faite auprès de l'assurance après dépôt de plainte à la Gendarmerie, le chauffard, non identifié, ayant endommagé 2 panneaux.

COMITE DES FETES

Mr Le Maire donne lecture de la lettre de l'association sollicitant une subvention dans le cadre de l'organisation de la fête patronale fixée les 10 et 11 juillet et demande à l'Assemblée de se prononcer sur la somme qui sera attribuée ; un conseiller rappelle que 500 € ont été versés en 2020 et qu'aucune manifestation n'a eu lieu, compte tenu de la situation sanitaire. Après avoir procédé au vote, il en ressort que :

- 4 conseillers sont favorables pour verser une somme de 500 €
- 10 conseillers sont favorables pour verser une somme de 1000 €.

Délibération n° 2021/21 portant sur le versement de la subvention au Comité des Fêtes.

Mr Le Maire fait part également de la demande d'utiliser la maison vacante à côté de la mairie pour l'organisation d'un jeu « escape game » le samedi après-midi. Un avis favorable est donné.

CANTINE

Sandrine Tilleul demande s'il est possible de prévoir la pose d'un volet roulant sur la fenêtre en pignon : un devis sera demandé.

VILLAGE DE L'EVEIL

Eliane Moutat-Faudemer fait part d'importants « nids de poule » sur la voie de desserte.

BROYAGE DES HAIES

Des devis seront demandés à plusieurs entrepreneurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
Yves CHERON